



Paris, le 16 Juin 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Cruiser étendu au Colza : une fois de plus le ministre défie le Conseil d'Etat**

**Le ministre de l'agriculture vient d'étendre l'autorisation du Cruiser au colza alors que le Conseil d'Etat a déjà annulé des autorisations qui avaient été délivrées en 2008 et 2009 et qu'il se prononcera dans les prochains mois sur l'annulation de l'AMM délivrées pour les années 2010 et 2011.**

**L'Union Nationale de l'Apiculture Française s'indigne une fois de plus d'un manque de respect de la législation.**

**Cette décision est d'autant plus regrettable que le colza restait une des rares cultures non traitées d'un attrait majeur pour nos colonies d'abeilles.**

Après les quatre autorisations successives de mise sur le marché du Cruiser sur le maïs (de 2008 à 2011) et malgré l'annulation des autorisations de 2008 et 2009 par le Conseil d'Etat en février dernier, le Ministère de l'agriculture vient donc de délivrer une nouvelle autorisation de mise sur le marché à Syngenta pour un nouveau Cruiser pour le traitement des semences de colza.

Autorisé en mai 2011 par le Ministère de l'agriculture sur un avis favorable de l'ANSES d'octobre 2010 (seulement publié aujourd'hui), le « Cruiser OSR » contient trois substances actives : le *thiaméthoxam* (un insecticide), le *fludioxonil* et le *métalaxyl-M* (tous deux des fongicides).

Le *thiaméthoxam*, est à l'origine de cas avérés d'intoxication d'abeilles. Son autorisation sur le colza, plante très visitée par les hyménoptères, est gravissime pour l'avenir du cheptel apicole français.

Olivier Belval, président de l'UNAF, déclare : « C'est un nouveau coup porté à nos abeilles. Nous constatons avec dégoût le désintérêt du Ministère pour notre cause et nous redoutons un printemps silencieux dans les plaines de colza »



# UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE

ABEILLES & FLEURS-LA REVUE FRANÇAISE D'APICULTURE

Les populations d'abeilles domestiques ou sauvages ne cessent de décroître et pourtant, elles sont indispensables à la survie de milliers d'espèces de plantes à fleurs cultivées et sauvages.

Olivier BELVAL déclare : « Nos abeilles sont de véritables sentinelles de l'environnement : lorsque celui-ci se trouve dégradé par des pratiques agricoles contestables, leur déclin alerte immédiatement les apiculteurs qui en ont la garde. Ces derniers agissent alors en véritables lanceurs d'alerte face à un péril qui menace les mille espèces d'abeilles sauvages qui elles aussi disparaissent sans que personne ne s'en émeuve. »

## CONTACTS PRESSE

Anne HENRIOT 06 07 03 17 56

Olivier BELVAL 06 20 06 50 40

Sophie DUGUE 06 82 92 23 85